



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT SUR
LE PARKING DE LA PRINCESSE
ROUTE D'OISE**

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
N° 2026-114
HAUTE-SAVOIE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « CIRCET / Bouygues Telecom 269 Avenue Lion – 83210 SOLLIES-PONT » en date du 26 août 2026 afin de réglementer la circulation et le stationnement sur le Parking de la Princesse Route d'Oise pour lui permettre de réaliser des travaux de raccordement fibre optique ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans la période comprise entre le 7 septembre 2026 et le 10 septembre 2026 inclus le stationnement sera **interdit**, sur les emplacements où se situe le réseau télécom / fibre optique sur le parking de la Princesse entre le numéro de voirie n° 310 et le numéro de voirie n° 194 de la Route d'Oise.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise CIRCET / Bouygues Telecom.**

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise CIRCET / Bouygues Telecom.**

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à la société **CIRCET / Bouygues Telecom**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 01 septembre 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 04/09/2026

Le Maire,
Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr